ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 109417

Texte de la question

M. Jean Glavany appelle l'attention M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les baisses de financements destinés aux mouvements d'éducation populaire. En dépit des annonces gouvernementales présentant l'éducation populaire comme un « élément essentiel » au renforcement du lien social et de la solidarité entre les générations, celui-ci a choisi de réduire considérablement leurs moyens de fonctionnement. Les réseaux historiques du Conseil national de la jeunesse et de l'éducation populaire (CNAJEP), tels que la ligue de l'enseignement, lui ont exposé les problèmes structurels et les licenciements qui découlent de cette politique. À l'heure où la France connaît d'importantes inégalités et où l'éducation gratuite et laïque devrait être une des priorités de son action, il y a un réel « matraquage des associations d'éducation populaire ». Les structures d'éducation populaire sont un pivot essentiel de la vie citoyenne et éducative, et il lui demande donc quels seront les crédits débloqués pour permettre le bon fonctionnement des réseaux d'éducation populaire.

Données clés

Auteur : M. Jean Glavany
Circonscription : Hautes-Pyrénées (3e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 109417
Rubrique : Jeunes
Ministère interrogé : jeunesse et sports
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11520